REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2333

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Tri des déchets issus de la collecte sélective - 3 lots - Autorisation de signer les avenants n° 2

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017

Délibération n° 2017-2333

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	**Tri des déchets issus de la collecte sélective - 3 lots - Autorisation de signer les avenants n° 2**
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011-2518 du 17 octobre 2011, le Conseil de Communauté a autorisé la signature de marchés publics de prestations de service pour le tri des déchets issus de la collecte sélective.

Les prestations ont fait l'objet de l'allotissement suivant sur une durée ferme de 5 ans :

- lot n° 1 - Secteur nord :

. Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Limonest, Lissieu, Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 6°, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Vaulx en Velin, et Villeurbanne,

. marché n° 11555711 notifié le 28 novembre 2011,
. attributaire : ONYX ARA,
. engagement de commande : 95 000 tonnes minimum, 120 350 tonnes maximun,
. montant estimatif maximum : 15 589 629,22 € HT soit 16 447 058,83 € HT révisé ;

- lot n° 2 - Secteur sud-est :

. Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Meyzieu, Saint Priest et Vénissieux,

. marché n° 11555811 notifié le 28 novembre 2011,
. attributaire : ONYX ARA,
. engagement de commande : 100 000 tonnes minimum, 127 120 tonnes maximum,
. montant estimatif maximum : 13 076 197,42 € HT soit 13 795 388,28 € HT révisé ;

- lot n° 3 - Secteur sud-ouest :

. Charbonnières les Bains, Charly, Corbas, Craponne, Dardilly, Écully, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Lyon 2°, Lyon 5°, Lyon 9°, Marcy l'Étoile, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon,

. marché n° 11555911 notifié le 28 novembre 2011,
. attributaire : NICOLLIN,
. engagement de commande : 95 000 tonnes minimum, 122 830 tonnes maximum,
. montant estimatif maximum : 14 855 743,89 € HT soit 15 672 809,80 € HT révisé.

Pour mémoire, le marché de tri des déchets issus de la collecte séparée des papiers et emballages consiste en des prestations composées de la réception des déchets issus de la collecte séparée des papiers et emballages ménagers (hors verre), du tri suivant les différents standards matériaux recyclables, de leur conditionnement éventuel et de leur chargement sur les véhicules des repreneurs des différentes filières. Les prestations comportent également le transport des refus de tri aux installations de traitement ou de transfert définis par la Métropole de Lyon, des caractérisations de flux entrants et des visites d'un circuit pédagogique.

La procédure de renouvellement des marchés a été enclenchée par la publication d'une consultation par appel d'offres le 30 mars 2016. La collectivité a déclaré la procédure sans suite pour un motif d'intérêt général. Afin d'assurer la continuité de service entre les marchés se terminant le 27 novembre 2016 et la relance de la nouvelle consultation, le Conseil métropolitain du 19 septembre 2016 a autorisé la signature pour chacun des lots, d'un avenant de prolongation d'une durée d'un an. Cet avenant établit la fin des marchés au 27 novembre 2017 et à une augmentation du montant maximum de 7 % pour le seul lot n° 1.

Un second appel d'offres a été lancé le 26 décembre 2016. Celui-ci a pris en compte une redéfinition du périmètre de notre besoin au regard de nouveaux barèmes qui incitent fortement les collectivités à accroître leur niveau de performance, et ce dans l'objectif de la réglementation issue de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour une croissance verte. Un impact significatif sur les recettes que perçoit la Métropole des éco-organismes était attendu. Cet appel d'offres a finalement dû être déclaré à son tour sans suite car les offres reçues étaient inacceptables. Une nouvelle procédure sera lancée.

Afin d'assurer la continuité de service entre les marchés en cours qui se terminent le 27 novembre 2017 et la relance de la nouvelle consultation, il est proposé de procéder à la conclusion d'un avenant de prolongation d'une durée de 10 mois et 3 jours conduisant à une échéance des marchés au 30 septembre 2018 et selon les modalités financières suivantes :

Lot	Valeur de 2011	Valeur de 2016	Valeur de 2017	Évolution par rapport à l'avenant 2016
	Montant maximum dans la délibération HT (en €)	Montant maximum dans avenants HT (en €)	Montant maximum dans avenants HT (en €)	
1	15 589 629,22	16 700 000	19 331 140,23	+ 15,75 %
2	13 076 197,42	/	14 383 817,16	+ 10 %
3	14 855 743,89	/	17 084 105,47	+ 15 %

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 octobre 2017 a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces avenants.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président du Conseil de la Métropole à signer lesdits avenants conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les avenants n° 2 relatif aux marchés :

- n° 11555711 (lot n° 1) conclu avec l'entreprise ONYX ARA pour le tri des déchets issus de la collecte sélective, secteur nord, d'un montant de 2 631 140,23 € HT, soit 2 894 254,25 € TTC qui porte le montant total du marché à 19 331 140,23 € HT, soit 21 264 254,25 € TTC,

- n° 11555811 (lot n° 2) conclu avec l'entreprise ONYX ARA pour le tri des déchets issus de la collecte sélective, secteur sud est, d'un montant de 1 307 619,74 € HT, soit 1 448 381,71 TTC qui porte le marché total du marché à 14 383 817,16 € HT, soit 15 832 198,88 € TTC,

- n° 11555911 (lot n° 3) conclu avec l'entreprise NICOLLIN pour le tri des déchets issus de la collecte sélective, secteur sud-ouest, d'un montant de 2 228 361,58 € HT, soit 2 456 197,74 € TTC qui porte le marché total du marché à 17 084 105,47 € HT, soit 18 797 516,02 € TTC.

Cet avenant prolonge la durée de 10 mois et 3 jours.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2017 et suivants - compte 611 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.